DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2024-049
Validation de l'organigramme

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 21
Nbre de votants : 31
Nbre de procurations : 10
Date de convocation et d'affichage : 27/02/2024
Secrétaire de séance : DARMAGNAC Frédéric

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Eric, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme RIGAL Nathalie, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : Mme AUBERT Roseline donne procuration à Mme DUBOIS Catherine, Mme BOUSQUET Marie-Hélène donne procuration à M. COURNAU Jean-Michel, M. COLMAGRO Ghislain donne procuration à M. DARMAGNAC Frédéric, M. MINIAU Dominique donne procuration à Mme GUERRO Florence, Mme PELTIER Virginie donne procuration à M. DIAZ Manuel, M. SUSO Jean-Michel donne procuration à Mme LARREZET Hélène, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à M. SOULÈS Eric, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. LAINÉ Fabien donne procuration à Mme RIGAL Nathalie, M. VIUDES Christian donne procuration à Mme PONCHET Ascension

Excusés : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. MINIAU Dominique, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, Mme THOMAS Sandrine, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDES Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **31**
Pour : **31**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240305-2024-049-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

Rapporteur : Mme CASSAGNE Patricia

Madame la présidente informe que lors de l'assemblée délibérante du 12 décembre 2023 l'organigramme avait été approuvé.

Les modifications de l'organigramme portées en bleu seront effectives à compter du 11 mars 2024 pour prendre en compte :

- Le poste de Technicien.ne Exploitation encadrant le.la. Responsable d'équipe est requalifié en Chargé.e. des moyens généraux et prévention. Ce poste reste rattaché directement au Directeur.rice des services techniques et n'exerce plus d'encadrement
- Le poste de Responsable d'études et travaux neufs est modifié par Responsable pôle travaux. Ce dernier aura sous sa responsabilité l'Assistant.e. domaine public, le.la. Chargé.e. études voirie et mobilité cyclable ainsi que l'équipe régie constituée du.de. la. Responsable d'équipe et des agents polyvalents services techniques

L'organigramme est un outil indispensable pour conduire le dispositif d'évaluation mené sous la forme d'entretien professionnel annuel dont bénéficient les agents de la structure. Il permet de positionner clairement chaque agent au sein de la structure et d'identifier le supérieur hiérarchique direct.

L'organigramme en annexe a été soumis à l'avis du comité social territorial du centre de gestion de la fonction publique des Landes qui s'est le 19 février 2024. A cette occasion, l'ensemble des collèges a rendu un avis permettant une présentation à l'assemblée délibérante.

Madame la présidente soumet au vote de l'assemblée délibérante ainsi que l'autorisation de signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider l'organigramme ci-annexé
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 5 mars 2024

La Présidente,

Communauté de Communes des Grands Lacs PARENTIS-EN-BORN

Françoise DOUSTE

Document exécutoire à compter du : 5/03/2024
Transmis en Préfecture le : 13/03/2024
Affiché le : 13/03/2024
à Parentis-en-Born, le : 13/03/2024

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240305-2024-049-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS LACS

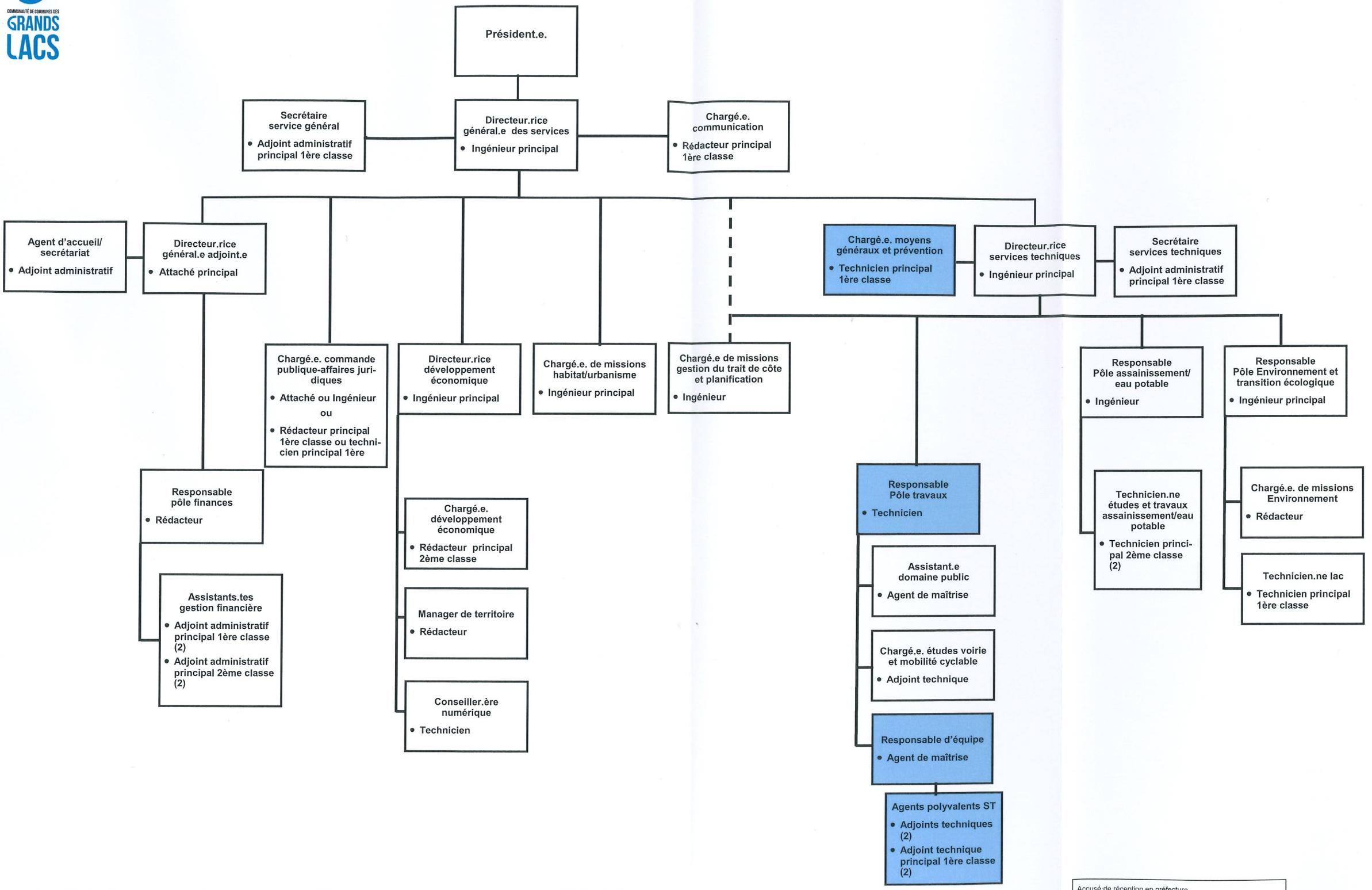

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240305-2024-049a-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

Version mars 2024